

**Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
du 03 juillet 2023**

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, Mme MEUNIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par Mme IVAKHOFF, Mme IN représentée par M. BELEK, Mme LACHEMI représentée par M. REGUIG, M. MALONGA représenté par Mme CORNEILLAN, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, M. MONIER représenté par M. ESPARRAGA, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

¤¤¤¤¤

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 h 00 en salle du conseil.

Ensuite, Monsieur le Maire fait part de la signature de plusieurs contrats dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

- Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 juin 2023

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De prendre acte de la communication du rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2022.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY)

- De prendre acte du rapport de gestion établi sur l'activité de la Société Publique Locale « Montereau, Porte de Paris » au titre de l'exercice 2022

.../...

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY)

- D'adopter la grille tarifaire de la salle de spectacle, LE MAJESTIC, pour la programmation de la saison culturelle 2023-2024

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY)

- D'approuver la conclusion d'une convention de délégation de gestion de la Maison du Terroir à la Société Publique Locale (SPL) « Montereau Porte de Paris » à compter du 1^{er} octobre 2023.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY)

- D'approuver le versement d'une avance en compte courant d'associés d'un montant de 30 000 € à la Société Publique Locale (SPL) « Montereau, Porte de Paris »
- D'approuver le projet de convention avec la SPL « Montereau Porte de Paris » pour un apport en compte courant d'associés
- D'autoriser Mme Majdoline BOURGEAIS-EL ABIDI à signer ladite convention
- De préciser que cet apport en compte courant d'associés est consenti pour une durée de 11 mois, à compter de la date effective de versement des fonds

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY)

- D'accorder la garantie d'emprunt à l'OPH du Pays de Montereau, pour le financement de l'opération de VEFA portant sur l'ensemble immobilier situé 3 chemin de la Fontaine des Rougeaux à Montereau-Fault-Yonne comportant 6 logements

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France portant sur les exercices budgétaires 2019 et suivants du Pôle Médical Municipal

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver le renouvellement du Contrat Local de Santé de la ville de Montereau-Fault-Yonne pour la période 2023-2026

¤¤¤¤¤

....

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY)

- D'adopter la création de l'Université Pour Tous de Montereau
- D'adopter la grille tarifaire telle que présentée lors de la séance
- D'adopter le règlement intérieur

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY)

➤ D'approuver le recrutement de 10 vacataires du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024 pour effectuer les missions d'enseignement et de tenues de conférences dans le cadre de l'Université pour Tous et durant la période scolaire.

➤ De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 27.00 € et après service fait.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ De renouveler les 13 postes de vacataires précédemment créés pour intervenir dans le cadre des Classes à Thèmes du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024 et durant la période scolaire.

➤ D'approuver le recrutement de 5 vacataires du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024 pour effectuer les missions d'intervenant en Espagnol, Allemand, Chinois, Anglais.

➤ De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 27.00 € et après service fait.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY)

➤ D'approuver la modification du tableau des effectifs telle que présentée lors de la séance

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ De prendre acte de la communication du rapport social unique sur les données 2022

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la centrale d'achat le RESAH pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

.../...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif à la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) portant sur l'aménagement des berges de Seine de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif à la fourniture de produits alimentaires pour les animations festives de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY)

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec le déléguétaire retenu GIROD MEDIAS relatif à la concession de service pour l'exploitation des mobilier urbains de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver le projet d'avenant n° 3 au marché de prestations de services n°mfy-1928-2 « Prestations de nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments communaux – lot 2 Ecoles et établissements publics Ville Basse ».

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif à la fourniture et à l'acheminement d'électricité pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public relatif à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (MO) portant sur les travaux de construction de l'incubateur de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

..../....

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public relatif à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (MO) portant sur les travaux de construction du village associatif de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif à l'organisation de séjours pour les personnes de 60 ans et plus

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif à la réalisation de travaux de construction d'un terrain synthétique au stade Jean Bouin de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif aux services de location longue durée de véhicules pour le parc automobile de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif aux services de transport collectif pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif à la réalisation de travaux d'aménagement partiel de la Halle Rustic de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De fixer le montant des frais de scolarité pour l'année 2022-2023 tel que présenté lors de la séance

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver la modification des tarifs APPS et du règlement de fonctionnement des accueils pré et post scolaires

....

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'adopter la création d'une association de préfiguration de l'école de production
- D'adopter le projet des statuts

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'adopter le règlement intérieur de la fabrique entrepreneuriale
- D'adopter la charte du Fab Lab et son règlement intérieur
- D'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2023 les tarifs de la grille tarifaire du Fab Lab telle que présentée lors de la séance

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De valider le projet de convention avec Orange

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'adopter le nouveau projet d'établissement du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique Gaston Litaize
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat le classement du Conservatoire Municipal de musique, de danse et d'art dramatique Gaston Litaize en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC), spécialité « musique »

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'appliquer les tarifs pour l'utilisation de la halte fluviale pour l'année 2023 tels que présentés lors de la séance

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De délivrer un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique environnementale consacrée à la demande du Syndicat de la région de Montereau pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) afin d'obtenir la rénovation de la déchetterie à Montereau-Fault-Yonne, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.
- D'autoriser le SIRMOTOM à installer et exploiter « mini-déchetterie » sur l'emprise municipale dédiée au Centre Technique Municipal de sorte à ne pas surcharger l'activité de la déchetterie ouverte au public comme proposé par le président du SIRMOTOM lors de la réunion du 21 avril 2023 en mairie de Montereau.

¤¤¤¤¤

.../...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De procéder à la dénomination de la voie située à proximité immédiate de l'école de la Poterie et longeant la Seine parallèlement à la Rue Port des Fossés jusqu'au bout de la rue de la Pépinière Royale :
 - Quai Auguste ROCHAIX.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De tirer le bilan de la concertation afférente au Règlement Local de Publicité tel qu'il a été présenté lors de la séance.
- D'arrêter le projet de Règlement Local de Publicité de la commune de Montereau-Fault-Yonne
- De préciser que, conformément à l'article L.581-14-1-3° du Code de l'Environnement, le projet de RLP arrêté, sera transmis pour avis à la commission départementale compétente en matière de nature, paysages et de sites.
- De préciser que la commune consultera la DDT et la DREAL sur le projet de RLP.
- De préciser que le projet de RLP est tenu à la disposition du public conformément à l'article R 581-79 du Code de l'environnement.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De retenir le projet de la société TRINASOLAR FRANCE SYSTEMS ;
- D'autoriser la conclusion de la promesse de Convention d'Occupation Temporaire avec la société TRINASOLAR FRANCE SYSTEMS sur les parcelles cadastrales AX 227 et 229 appartenant à la commune (parking de la gare), tel que le projet a été présenté lors de la séance
- De préciser que la signature de la présente promesse de COT est conditionnée à la signature de la promesse de COT par la Communauté de Communes du Pays de Montereau sur le parking lui appartenant à proximité de celui appartenant à la ville de Montereau ;
- D'autoriser la conclusion de la convention d'occupation temporaire qui suivra une fois que les conditions suspensives seront réalisées ;
- De préciser que l'ensemble des frais et honoraires relatifs à ces actes est à la charge du titulaire ainsi que les frais de publication ;

..../....

- D'agréer par anticipation et conformément aux termes de la promesse de convention d'occupation temporaire ci annexé, la substitution à la promesse de convention d'occupation temporaire, ainsi qu'à la convention d'occupation temporaire, de la société TRINASOLAR FRANCE SYSTEMS par une société de projet créer pour exploiter le projet, contrôlée par la société TRINASOLAR FRANCE SYSTEMS au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ;

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY)

- D'approuver la convention de partenariat avec Ile-de-France Mobilités (IDFM) et de la convention d'entente entre les communes signataires de la convention de partenariat
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions
- De désigner Mme Mélanie MAIROT et M. Sofiane REGUIG comme membres titulaires, et M. Ertan BELEK et Mme Linda LACHEMI comme membres suppléants pour représenter la ville au sein de l'entente

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à la majorité (1 contre : Mme ZAIDI), M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY ne prennent pas part au vote.

- D'autoriser Monsieur le Maire à céder l'usufruit de la marque « Brie de Montereau » à la Société Publique Locale (SPL) « Montereau, Porte de Paris »
- D'abroger la délibération municipale n° D_44_2018 du 26 mars 2018
- D'approuver le projet de convention tel que présenté lors de la séance
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer cette convention

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser le changement de destination partiel prévu par la SCI des Sablons en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrale AD 391, d'une surface de 3 152 m², située 6 rue Roberte Boucher à Montereau (Parc d'entreprises des Ormeaux).
- De préciser que les conditions initiales de la cession fixées dans la délibération n° D_119_2020 en date du 10 juillet 2020 demeurent inchangées (prix et conditions liées à la cession).
- De confier cette affaire à Maîtres ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus

.../...

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'accorder la protection fonctionnelle à M. Maxime LEMOINE (injures – diffamation)

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'accorder la protection fonctionnelle à M. Maxime LEMOINE (messages malveillants/cyberharcèlement)

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'accorder la protection fonctionnelle à M. James CHERON (injures/diffamation)

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'accorder la protection fonctionnelle à M. James CHERON (messages malveillants/cyberharcèlement)

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'accorder la protection fonctionnelle à M. James CHERON (usurcation d'identité)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 58



Le Maire,

James CHERON